



Rapport d'orientations budgétaires 2024

Comité syndical du 13 décembre 2023

Table des matières

1. Introduction	3
1.1. Le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire	3
1.2. Le Rapport d'orientation budgétaire	3
1.3. Le contexte économique	3
1.4. Le projet de Loi de Finances 2024	4
2. Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et la compétence GEMAPI	5
2.1. Ses statuts	5
2.2. Ses actions	5
3. Programme Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 et trajectoire budgétaire jusqu'en 2030 comme cadre de l'exercice annuel	7
4. Situation financière du SMRD au 31/12/2023	9
4.1. En fonctionnement : recettes	9
4.1.1. Les participations statutaires	9
4.1.2. Les subventions	9
4.1.3. Les ressources propres	10
4.1.4. Les recettes de gestion courantes	10
4.2. En fonctionnement : dépenses	10
4.2.1. Les charges à caractère général	10
4.2.2. Charges financières, dépenses exceptionnelles et dotations aux amortissements	11
4.2.3. Les ressources humaines	11
4.3. En investissement : dépenses	13
4.3.1. Les actions d'investissement	13
4.3.2. Remboursement des annuités d'emprunt, dotations aux amortissements, opérations pour compte de tiers et écritures de régularisations	14
4.4. En investissement : recettes	15
4.4.1. Les dotations	15
4.4.2. Les subventions et les remboursements d'opération pour compte de tiers	15
4.4.3. L'emprunt	15
4.4.4. Les amortissements et écritures de régularisation	16
4.5. Les Autorisations de Programme (AP) - autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP) de 2023	17
4.6. Les résultats comptables depuis 2018	18
4.6.1. En fonctionnement	18
4.6.2. En investissement	19
4.7. Les soldes intermédiaires de gestion 2018-2023	20
4.8. L'endettement	20
5. Les orientations budgétaires pour 2024	22
5.1. En Fonctionnement	22
5.1.1. Les dépenses	22
5.1.2. Les recettes	23
5.2. En Investissement,	23
5.2.1. Les dépenses	23
5.2.2. Les recettes	24
5.3. Les Autorisations de Programme (AP) - autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP) pour 2024	25
6. Conclusion	26

1. Introduction

1.1. Le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Par application des dispositions de l'article L.5722-1 du CGCT, les dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT sont applicables au Syndicat mixte de la rivière Drôme (SMRD).

Ainsi l'article L.2312-1 du CGCT dispose :

« (...) dans les communes de 3500 habitants et plus ; le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (..) ».

Ces dispositions ont été introduites par la Loi Notre du 7 août 2015, article 107 (nouvelle organisation territoriale de la République). Le rapport doit être également adressé au représentant de l'Etat.

Rappel :

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget est obligatoire sauf pour les communes de moins de 3500 habitants. Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir. Concernant les EPCI, cette obligation s'impose dès lors qu'ils comprennent au moins une commune de 3500 habitants ou plus. C'est une étape obligatoire sous peine d'illégalité du budget : cette formalité substantielle précède, dans un délai de 2 mois, le vote du budget par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Les objectifs du DOB :

- **Partager les orientations budgétaires de la collectivité**
- **Informer sur la situation financière**

1.2. Le Rapport d'orientation budgétaire

Le rapport doit être communiqué aux membres du comité syndical, au minimum 5 jours francs avant la tenue du comité. Ce dernier doit comprendre des informations sur l'analyse prospective et enfin les ressources humaines.

Il a pu être établi grâce aux réunions successives suivantes :

- Bureaux syndicaux des 30 novembre 2023 et 7 décembre 2023 : préparation du DOB 2023 ;
- Comité syndical du 13 décembre 2023 : Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

1.3. Le contexte économique

Depuis 2020, nous traversons une période jalonnée de crises économiques, financières, sanitaires, sociales. A la pandémie de la Covid 19 se sont ajoutées rapidement de multiples tensions géopolitiques, d'une rare intensité sur l'ensemble des continents, aboutissant à la guerre, dont le conflit russo-ukrainien constitue malheureusement le fait le plus marquant et le plus impactant de ces derniers mois.

Cette guerre aux frontières de l'Europe s'est rapidement traduite par une crise économique marquée par le retour d'une inflation importante, inflation déjà émergente lors de la reprise dite « post Covid » à l'été 2021. Le renchérissement des matières premières et des énergies, notamment, a engendré un niveau d'inflation jamais atteint

depuis 30 ans, ainsi qu'un changement drastique dans la conduite des politiques monétaires menées par les banques centrales. Le taux des emprunts à 15 ans est ainsi passé de 0,56 % en 2020 à 4,18 % en aout 2023. A titre d'exemple, pour un emprunt de 10 M€ en 2020, les intérêts du prêt correspondaient à 0,5 M€ ; aujourd'hui ils s'élèvent à 3,3 M€, soit quasiment sept fois plus.

Pour aider l'ensemble des acteurs économiques, qu'ils soient collectivités, entreprises ou particuliers, l'État français, comme la plupart des Etats modernes dans le monde, est intervenu dans les rouages de l'économie sous diverses formes (subventions, prêts remboursables, boucliers tarifaires...) se traduisant au final par un déficit budgétaire toujours plus marqué et un niveau d'endettement abyssal générant, du fait de la hausse des taux, une charge d'intérêts jamais atteinte

En France, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) serait de 1% environ en 2023 et attendue à hauteur de +1.4% en 2024.

1.4. Le projet de Loi de Finances 2024¹

Le projet de loi de finances 2024 prévoit :

- la lutte contre l'inflation,
- la baisse du déficit public conformément à la trajectoire de désendettement d'ici 2027,
- L'investissement pour préparer l'avenir notamment dans la transition écologique.

En matière d'inflation, le projet de loi de finances pour 2024 repose sur l'hypothèse d'une augmentation du niveau général des prix de 4.9 % en 2023 et diminuerait en 2024 à +2.6 % grâce au ralentissement des prix de l'alimentation et des biens manufacturés.

Ensuite, le gouvernement poursuit l'objectif de consolider les finances publiques pour désendetter la France en activant trois leviers :

- Le renforcement du potentiel de croissance,
- La conduite de réformes structurelles, avec notamment la diminution de la dépense de l'État avec la création du Haut Conseil des finances publiques locales (HCFPL) qui a pour mission d'associer les collectivités aux travaux d'évaluation de la performance publique des politiques menées à l'échelle locale,
- La lutte contre les fraudes fiscale et sociale.

Enfin, en mai 2022, un plan d'action national a été lancé pour atteindre les objectifs environnementaux : la planification écologique.

La préparation de la loi de finances pour 2024 a permis de mettre en cohérence ces objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité avec les besoins en financement de l'État. Les besoins d'investissements sont estimés à + 60 M€ de financements de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et des ménages, avec une montée en puissance progressive de ces dispositifs d'ici 2030.

L'État renforce son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique, avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ». Celui-ci s'établit désormais à 2,5 Md€.

2. Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et la compétence GEMAPI

2.1. Ses statuts

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les intercommunalités membres que sont la CCDiois, CCVal de Drôme et CCCrestois et Pays de Saillans ont transféré le bloc de compétences GEMAPI, issu des missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article 211-7 du Code de l'environnement, à savoir :

- 1°- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2°- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5°- la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8°- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour le hors GEMAPI, les trois intercommunalités et le Département de la Drôme ont confiés au SMRD les deux compétences suivantes :

- 11° - l'observatoire de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- 12° - le portage de la CLE et du SAGE.

Les statuts ont été révisés en juillet 2019 afin de redéfinir le calcul de la participation statutaire du Département.

2.2. Ses actions

Les actions menées par le SMRD au sein de chacune des cartes sont illustrées ci-dessous :

Carte 1 : GEMAPI hors digues - milieux aquatiques.

- La restauration morphologique :
 - Réintégration du Lac des Freydières à l'espace de mobilité de la Drôme réalisée en 2022-2023,
 - Projets de restauration du matelas alluvial du Bez à Chatillon et de la Drôme à Luc-en-Diois (à venir),
 - Etude des cours d'eau en dérogation ;
- La restauration de la continuité écologique :
 - Les travaux de réhabilitation des seuils publics sur le Rays (2022), la Meyrosse (2023), de la conduite à Luc en Diois sur la Drôme (2023), Moulin Reynaud sur la Grenette (en cours) et Romezon sur la Gervanne (à venir),
 - L'entretien des seuils et des passes à poissons,
- L'entretien du lit et des berges des cours d'eau :
 - La poursuite des travaux pluriannuels de restauration des berges avec ou sans l'Insertion (PPE),
 - Les travaux de suivi et de gestion des atterrissements,
 - L'éradication de la renouée du Japon,
- La gestion des zones humides :
 - Le plan de gestion des zones humides à l'échelle du bassin ;

- La mise en œuvre et le plan de gestion de la zone d'aménagement de la commune de Saint-Roman ;
- Les actions menées pour le compte de tiers : la passerelle de Meyrosse pour Die ;

Carte 2 : GEMAPI digues - opérations de prévention contre les inondations

- L'étude diagnostic sur les systèmes d'endiguement du bassin versant,
- Les études réglementaires en vue du classement et de la régularisation des digues,
- Les études complémentaires au PAPI,
- Les travaux sur les digues de Livron/Loriol, Crest et Pontaix,
- Les actions menées pour le compte de tiers : l'étude de danger de la digue de Livron-Loriol
- La mise en place du système d'alerte de crue.

Carte 3 : hors GEMAPI – SAGE, observatoire et autres actions

- La révision du SAGE :
 - L'étude prospective SAGE 2050
 - Les actions de sensibilisation et de communication liées au SAGE,
- L'observatoire en vue de la protection des milieux et de la ressource :
 - Le suivi qualité initiale sur les zones de sauvegarde,
 - L'étude pour la reconquête de la ressource à l'aval de Crest,
 - Le suivi des débits des cours d'eau.

Le SMRD est également amené à intervenir en dehors de ses compétences pour des actions urgentes et prioritaires comme l'opération d'évacuation des anciennes décharges sur les Communes de Pontaix et de Vercheny qui s'est achevée en 2023.

3. Programme Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 et trajectoire budgétaire jusqu'en 2030 comme cadre de l'exercice annuel

Le travail réalisé en 2021 avec le cabinet ESPELIA a permis la construction d'un Programme Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 qui s'est appuyé sur les principes suivants :

- Une ambition affirmée pour la protection des biens et des populations, la gestion et la préservation des milieux aquatiques, la résilience au changement climatique,
- Des moyens humains et matériels accrus pour se donner la capacité de faire, au regard de la l'expérience de la PPI précédente,
- Un raisonnement sur 10 ans, en se projetant jusqu'en 2030 et anticiper les besoins,
- Un juste équilibre trouvé entre autofinancement et emprunt,
- Un volume des prévisions 2021-2025 qui représente une liste d'opérations qui totalise 18,7 M€ TTC,
- Un reste à charge pour le syndicat et ses membres évalué à 7,5 M€,
- Une contribution attendue des intercos de 1,2 M€/an, identique sur toute la période.

A mi-parcours de sa mise en œuvre, la PPI 2021-2025 a fait l'objet d'une actualisation en 2023.

La comparaison de la prévision initiale avec le constaté 2021-2023 et avec la prévision réajustée permet d'envisager des restes à charges pour le SMRD inférieurs à la PPI initiale de 2 760 K€ (- 140 K pour les actions en fonctionnement, - 2 200 K€ pour les actions en investissement et - 420 K € pour les moyens).

La projection 2026-2030 a également fait l'objet d'un réajustement qui intègre :

- une affectation de crédit plus important pour les restes à charges de la communication institutionnelle d'environ 20 K€ par an et par carte (aide attendue à hauteur de 60%) et de l'autofinancement nécessaire à la construction du siège social du SMRD,
- des ajustements en baisse des investissements, notamment l'entretien de la végétation et de la gestion des atterrissements,
- un basculement des études et des travaux sur les digues prévus sur 2021-2025 sur la PPI 2026-2030, mais dont le montant reste équivalent sur la période 2021-2030, estimé à 12 M€. A noter une augmentation des subventions sur les projets qui passe à 40 % au lieu de 25 %.

Aussi, l'épargne de gestion brute projetée est inférieure à la prévision initiale à partir de 2027, mais assez proche. Enfin, le résultat cumulé est consommé dès 2026 pour financer l'investissement, puis l'emprunt, est mobilisé tel que le résultat assure un fonds de roulement suffisant (6 mois).

Les bilans budgétaires 2021-2030 font apparaître un recours à l'emprunt cumulé plus faible (4 M€ contre 6 M€) mais avec une hypothèse de taux d'emprunt à 4 % au lieu de 1 % dans la PPI initiale. La durée d'extinction de la dette serait de 11 ans en raison d'une plus faible épargne de gestion. Cette durée d'extinction de la dette est acceptable en raison de la nature des travaux sur les ouvrages, digues construites pour une durée de 40-50 ans.

Avec ce niveau de contribution et la PPI recalée, le SMRD est en capacité :

- **GEMAPI hors digues**

1. Atteindre le bon état écologique demandé par le SDAGE : la PPI répond à 90% du PDM sur le volet morpho (compétence du SMRD) ;

2. Restaurer la continuité écologique sur les ouvrages Listes de réceptifs de la PPI réponse à 100% de l'objectif pour les ouvrages communaux ;
3. Résorber les décharges Pontaix Vercheny via le Plan de relance ;
4. Limiter le risque inondation (hors système d'endiguement) en disposant d'un PAPI pour l'animation et le financement du SMRD et des autres collectivités (études et travaux) ;

• **GEMAPI Dignes**

1. Gérer et entretenir les ouvrages autorisés ; Réparer les trois seuls ouvrages prioritaires nécessitant des travaux à court terme ; Responsabilité juridique du Président du SMRD engagée par le transfert de compétence ;
2. Mettre en place un système d'alerte de crue au droit des systèmes d'endiguement ;
3. Gérer et entretenir les ouvrages autorisés ; Réparer les trois ouvrages prioritaires nécessitant des travaux à court terme ;
4. Unifier la gouvernance GEMAPI au droit de la confluence Drôme/Rhône

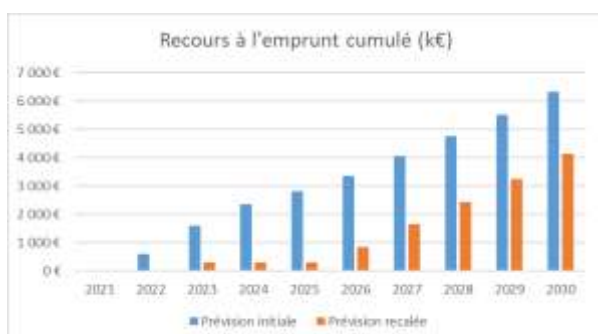
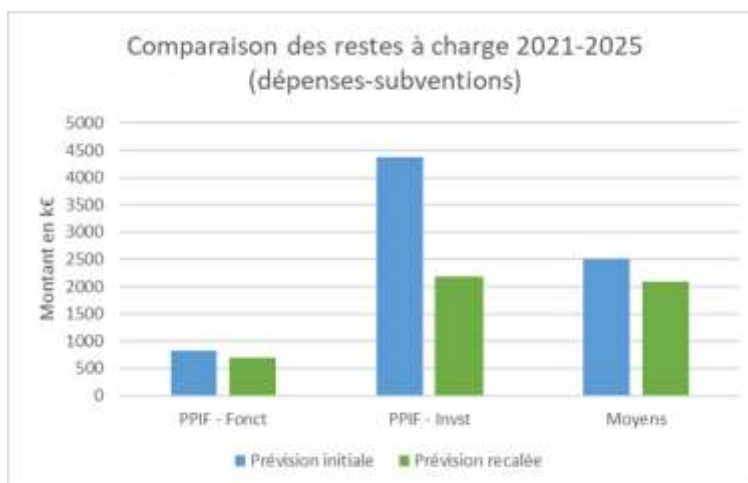
• **SAGE-Observatoire**

1. Fournir des moyens pour une politique de l'eau ambitieuse sur notre territoire ;
2. Assurer une concertation efficace avec tous les acteurs ;
3. Renforcer l'intégration de la préservation des milieux et de la ressource en eau dans les politiques du territoire ;
4. Améliorer le déploiement et la mise en œuvre du SAGE sur le territoire dans un contexte de changement climatique ;

• **De façon transversale :**

1. Avoir des locaux adaptés et prévoir le remplacement des véhicules de service ;
2. Avoir un budget communication conforté permettant de travailler en concertation avec les élus, usagers et acteurs du territoire.

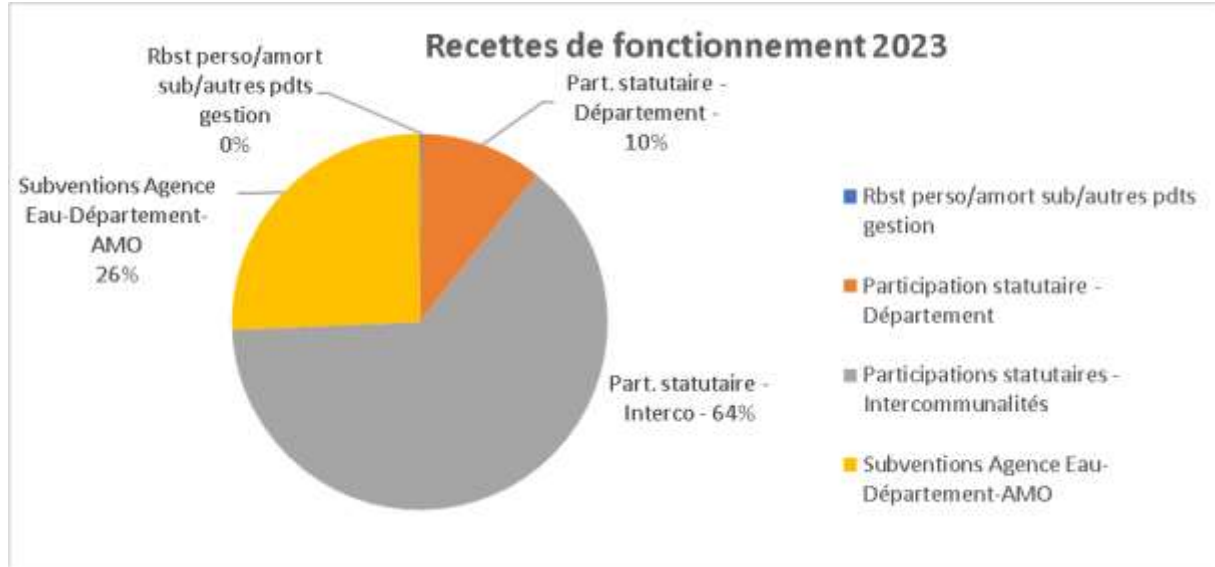
La traduction graphique des engagements de la PPI 2021-2025 actualisée en 2023 est présentée ci-après :



4. Situation financière du SMRD au 31/12/2023

4.1. En fonctionnement : recettes

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 618 K€ se répartissent ainsi :



4.1.1. Les participations statutaires

Le syndicat mixte de la rivière Drôme fonctionne grâce aux contributions de ses membres qui sont les 3 EPCI-FP du bassin versant et le Département, ainsi qu'aux subventions de ses partenaires institutionnels.

Ce sont ses statuts qui régissent leurs modalités de calcul et d'approbation.

Suite à la définition d'une nouvelle trajectoire technique et financière du SMRD conduisant à la révision des participations statutaires de ses membres, validée par le comité syndical du 24 novembre 2021, les participations statutaires de 2022 à 2025 ont été établies comme suit :

	Répartition	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Total
CCVD	46%	188 k€	241 k€	45 k€	474 k€
CCCPS	32%	131 k€	167 k€	31 k€	329 k€
CCD	22%	90 k€	115 k€	22 k€	227 k€
CD26	forfait			170 k€	170 k€
Total		409 k€	523 k€	268 k€	1 200 k€

4.1.2. Les subventions

L'Agence de l'Eau, l'État et le Département financent les postes et les actions de fonctionnement.

Les aides versées en 2023 sur les postes portent sur un montant de 205 K€ en prenant en compte les rattachements 2022 et 2023.

Pour les actions, un versement d'aide de 206 K€ a été réalisé pour le financement des actions suivantes :

- Carte GEMAPI Hors digues :
 - o Étude Plan de gestion stratégique des zones humides - PGSZH (46 K€),
 - o Animation du Plan Pluriannuel d'Entretien de la végétation (10 K€),
 - o Valorisation de la zone humide « les Nays » avec la mise en place d'un parcours pédagogique (7 K€ issus d'une dépense réalisée en 2019),

- Plan de gestion de la zone humide des Nays (4 K€)
- Carte SAGE/Observatoire :
 - Étude pour l'adaptation des usages au changement climatique dans le bassin versant de la Drôme – SAGE Drôme 2050 (84 K€),
 - Étude HYDROME – partenariat BRGM : amélioration des connaissances des échanges nappes rivière dans la basse vallée de la Drôme (12 K€),
- Intérêt commun :
 - Communiquer sur les actions du SMRD (28 K€),
 - Plan de communication stratégique (15 K€),

4.1.3. Les ressources propres

Le SMRD peut être « rémunéré » lors de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de communes du bassin versant.

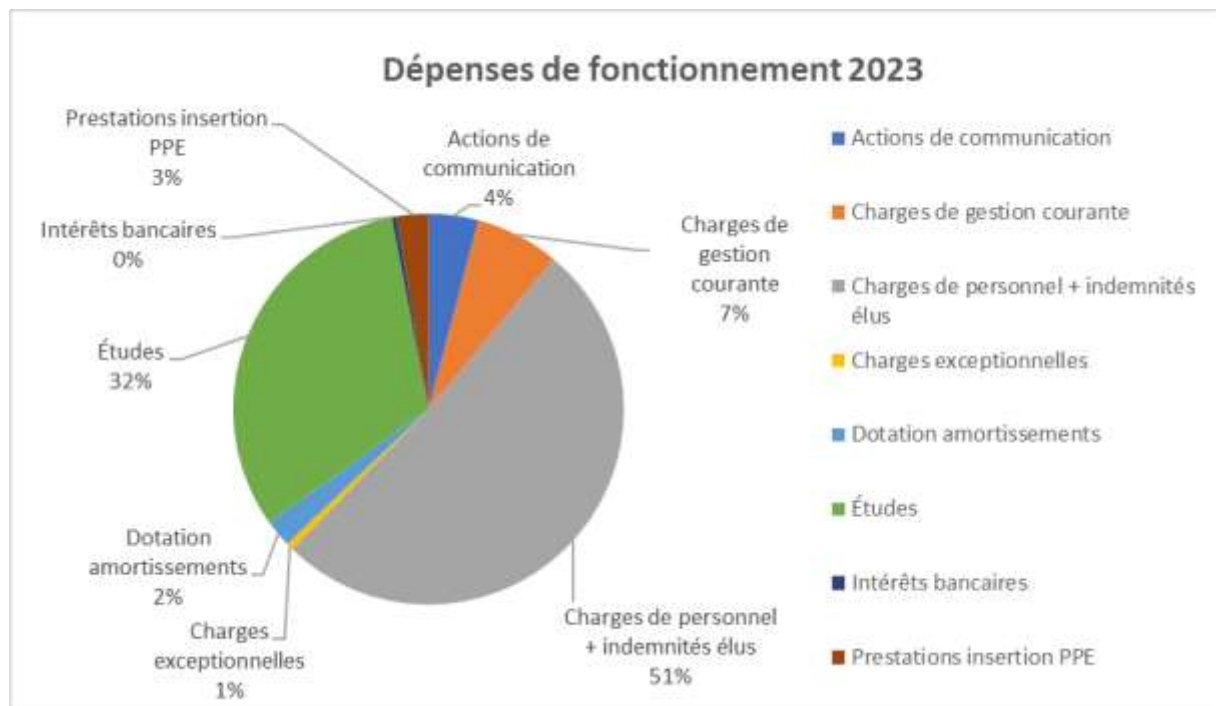
En 2023, le SMRD a perçu la somme de 4 K€ versée par le syndicat des digues Loriol-le Pouzin pour l'animation et le portage administratif réalisés par le SMRD afin de réaliser l'étude de dangers et les dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement présents au droit de la confluence de la Drôme et du Rhône

4.1.4. Les recettes de gestion courantes

Au cours de l'année 2023, le SMRD a perçu 2 K€ pour les remboursements des Comptes Épargnes Temps (CET) des agents nouvellement recrutés et le remboursement de frais de changement de résidence administrative. Aussi, un titre de recette a été émis pour 1 K€ correspondant aux amortissements des subventions perçues.

4.2. En fonctionnement : dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 090 K€ et se répartissent ainsi :



4.2.1. Les charges à caractère général

Elles ont été de 496 K€ en 2023 soit 46% des dépenses totales de fonctionnement. On peut en distinguer plusieurs catégories :

- Les dépenses courantes pour 76 K€,
- L'étude du plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) pour 60 K€,

- Les prestations de l'association d'insertion Tremplin pour l'entretien des berges, 29 K€, qui assure le petit entretien des berges,
- L'étude pour l'adaptation des usages au changement climatique dans le bassin versant de la Drôme – SAGE Drôme 2050 pour 169 K€,
- L'étude HYDROME conduite en partenariat avec le BRGM et le Département : amélioration de la connaissance de la ressource en aval de Crest, pour 95 K€,
- L'opération Écodrôme pour 22 K€,
- Le plan de communication stratégique pour 27 K€,
- Les actions de communication pour 18 K€ qui regroupent notamment les numéros d'inf'Eau Drôme.

4.2.2. Charges financières, dépenses exceptionnelles et dotations aux amortissements

Les intérêts financiers, les dépenses exceptionnelles et les dotations aux amortissements ont un impact limité puisqu'ils ne représentent que 3% des dépenses de fonctionnement (35 K€ au total).

4.2.3. Les ressources humaines

En 2023, les ressources humaines et les charges de gestion courante (indemnités élus) ont représenté une dépense de 559 K€.

L'effectif est à nouveau au complet suite au recrutement du responsable du pôle Sage/Observatoire à compter du 15 mai 2023, poste resté vacant depuis le 1^{er} novembre 2022.

L'effectif compte désormais 10.4 ETP (soit + 1 ETP par rapport au 31/12/2022) dont :

- 9 agents à temps complet,
- 1 agent à temps partiel de 80%,
- 1 agent à temps non complet de 60%.

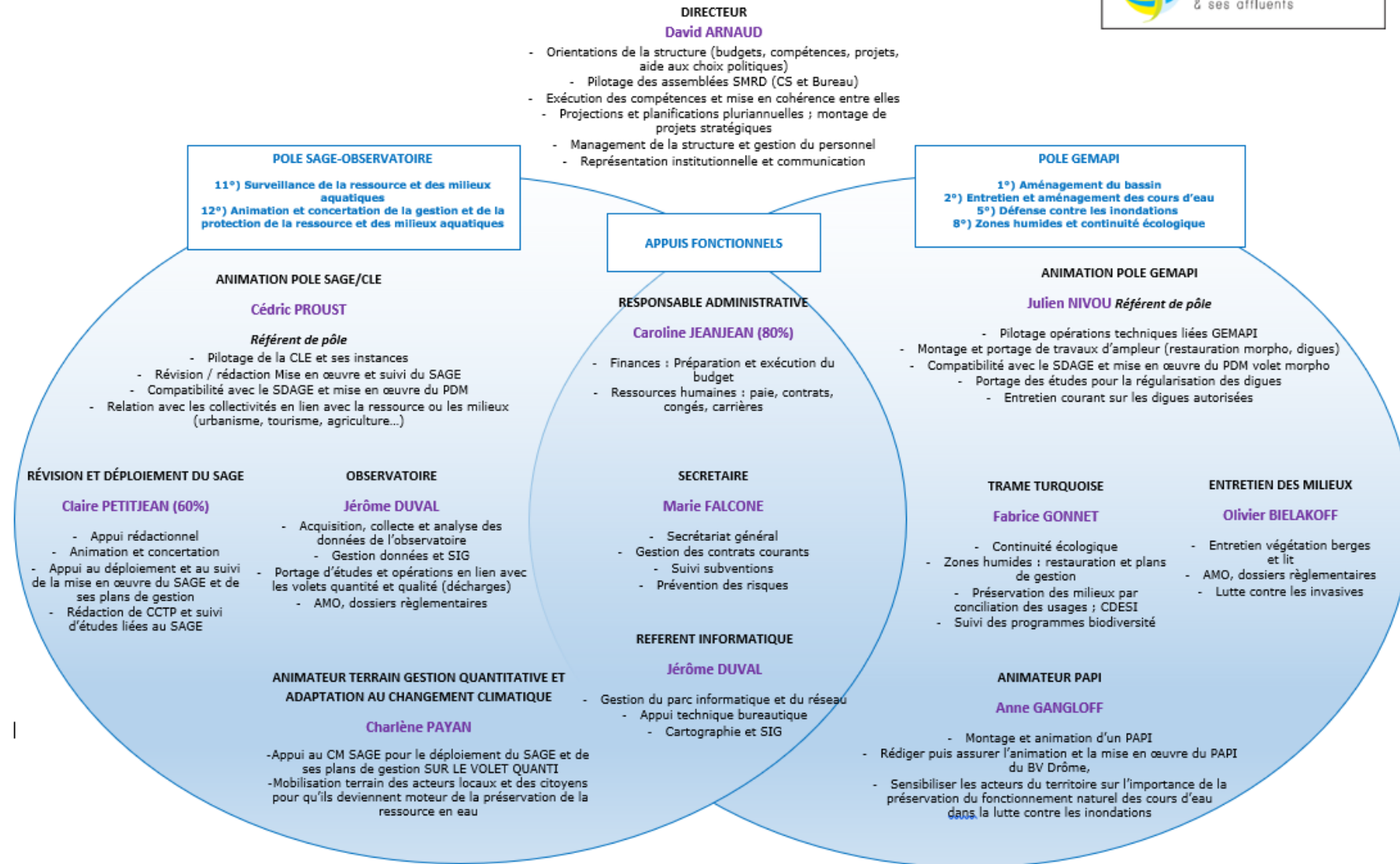
Les dépenses de personnel représentent 51% des dépenses réelles de fonctionnement. Dépenses incompressibles à court terme, les charges de personnel représentent une charge de rigidité pour le syndicat.

En matière d'action sociale, les agents du SMRD bénéficient de chèques déjeuners d'une valeur de 7 € dont 4 € sont pris en charge par la collectivité. Cet avantage a représenté une dépense de 17 K€ en 2023.

L'organigramme ci-après présente l'organisation autour des pôles GEMAPI et SAGE (mis à jour au 1^{er} décembre 2023).

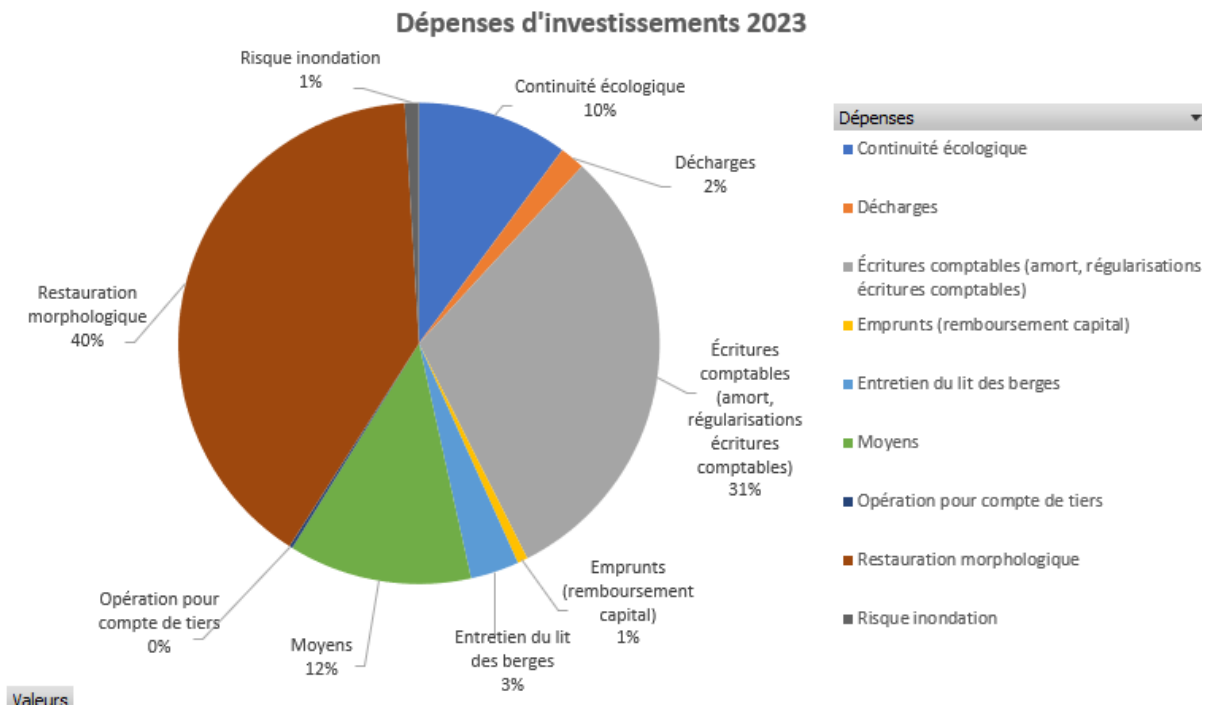


ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU SMRD 2023



4.3. En investissement : dépenses

Les investissements réalisés en 2023 par le SMRD sont estimés à 2 132 K€, auxquels de se rajoutent 914 K€ d'écritures de régularisation, et qui se répartissent ainsi :



4.3.1. Les actions d'investissement

Les actions réalisées en 2023 s'élèvent à 2 082 K€. Elles se classifient ainsi :

- **8 opérations ont été soldées sur 2023 pour 1 654 K€ :**
 - Travaux de réhabilitation de l'ancienne gravière des Freydières - commune de Grâne (1 217 K€),
 - Travaux de réhabilitation des anciennes décharges – communes de Pontaix et de Vercheny (52 K€).
 - Études de dangers et des dossiers d'autorisations des systèmes d'endiguement de la Drôme situés à Livron et Loriol (1 K€),
 - Travaux de restauration de la continuité écologique – arasement d'un seuil et déplacement d'une conduite d'eau potable – commune de Luc-en-Diois (260 K€),
 - Travaux de restauration de la continuité écologique du seuil Meyrosse – commune de Die (25 K€),
 - Travaux pour la restauration de la végétation des cours d'eau du bassin versant de la Drôme - Plan pluriannuel d'entretien – PPE (70 K€),
 - Travaux de restauration de la végétation et gestion des atterrissements des cours d'eau du bassin versant de la Drôme (20 K€),
 - Travaux d'éradication de la renouée du Japon (9 K€).
- **9 sont en cours pour un montant total en 2023 de 428 K€ :**
 - Étude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit des digues de Livron et Loriol (26 K€),
 - Étude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit de la digue de Crest (1 K€),
 - Étude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit de la digue de Pontaix (1 K€),
 - Travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du seuil Moulin Reynaud – commune de Grâne (15 K€),

- Travaux de restauration de la continuité écologique de la Gervanne – commune de Mirabel-et-Blacons (9 K€),
- Travaux de restauration morphologique – commune de Luc-en-Diois (1 K€),
- Acquisition et étude de maîtrise d’œuvre pour la rénovation d’un bâtiment à usage administratif et technique - Siège du SMRD (332 K€),
- Acquisition de deux véhicules (39 K€),
- Acquisition mobilier et matériel informatique (4 K€).

A noter qu’une opération a été abandonnée en 2023 : l’étude multithématique de la plaine du Lac (100 K€) du fait des réflexions sur le transfert de la gestion des pièges à graviers.

4.3.2. Remboursement des annuités d’emprunt, dotations aux amortissements, opérations pour compte de tiers et écritures de régularisations

Le remboursement du capital des emprunts s’élève à 21 K€ qui représente 1 % des dépenses d’investissement. Les dotations aux amortissements ont été en 2023 de 25 K€.

Les opérations pour compte de tiers s’élèvent à 4 K€. En 2023, ces opérations concernent l’étude de dangers des systèmes d’endiguement Livron/Loriol, et le seuil Romezon.

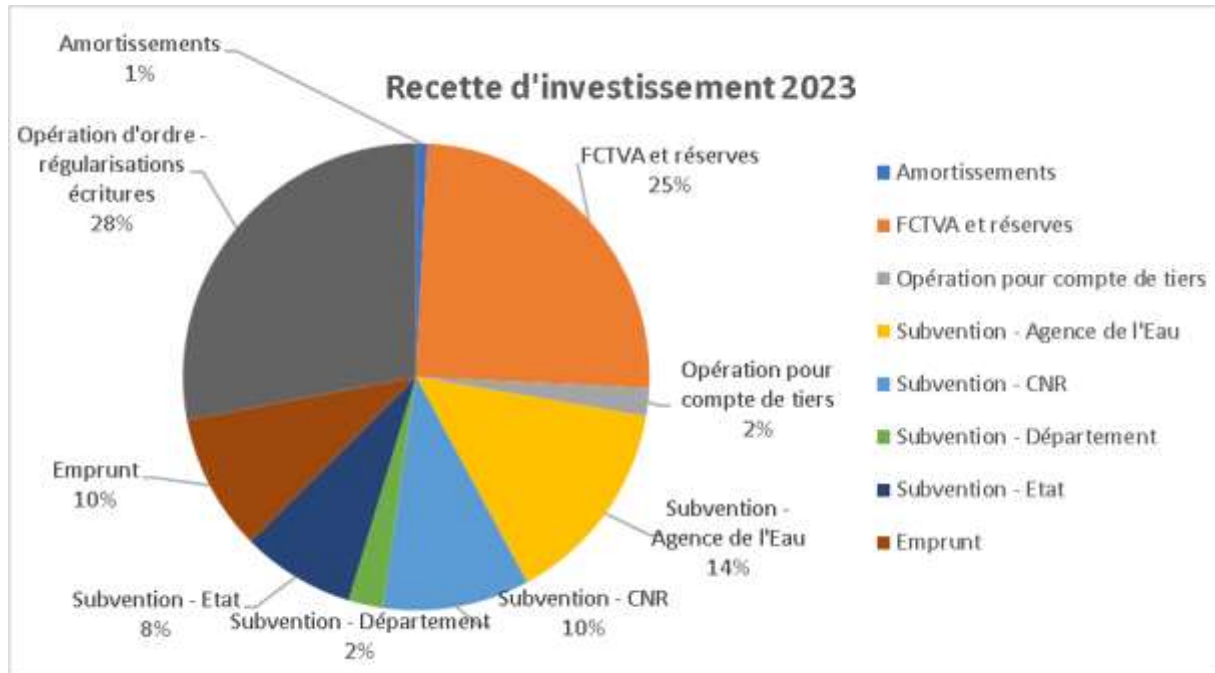
Aussi, des écritures, à hauteur de 914 K€, ont été réalisées suite aux décisions modificatives n°2 et n°3 afin de régulariser des imputations comptables et d’équilibrer les opérations pour compte de tiers soldées, notamment Meyrosse, la Saleine et les décharges.

Seront inscrits 154 K€ de dépenses au BP 2024 en restes à réaliser, dont :

- La maîtrise d’œuvre des travaux de continuité écologique à Luc-en-Diois (1K€),
- La gestion des atterrissements (48 K€),
- Le plan pluriannuel d’entretien (100 K€),
- L’acquisition d’un copieur (5 K€).

4.4. En investissement : recettes

Le montant des recettes d'investissement perçues pour 2023 est estimé à 2 354 K€, auxquels de se rajoutent 914 K€ d'écritures de régularisation, et qui se répartissent ainsi :



4.4.1. Les dotations

En 2022, le résultat d'investissement a été excédentaire et s'est reporté sur le budget 2023 pour 787 K€. Le FCTVA, calculé sur les dépenses de 2021, a représenté 30 K€.

4.4.2. Les subventions et les remboursements d'opération pour compte de tiers

Les subventions d'investissement s'élèvent à 1 139K€ et ont été versées par la DREAL, la DDT, l'Agence de l'Eau, la CNR et le Département qui ont financé les actions en investissements du SMRD en 2023.

Par ailleurs, le SMRD est remboursé, lors de ses interventions pour compte de tiers. En 2023, ces opérations pour 63 K€ ont concerné :

- le solde de l'opération des décharges pour le compte des communes de Pontaix et de Vercheny(39 K€),
- le solde de l'opération de construction de la passerelle piétonne sur la Meyrosse (régularisation d'écriture) pour le compte de la commune de Die (17 K€),
- le solde de l'étude de dangers des systèmes d'endiguements digue de Livron/Loriol pour le compte du Syndicat des digues de Loriol Le Pouzin (7 K€).

4.4.3. L'emprunt

Le SMRD a souscrit deux nouveaux emprunts en 2023 pour financer le reste à charge des travaux de réhabilitation de l'ancienne gravière des Freydières, sur la commune de Grâne, pour 220 K€, et des travaux de réhabilitation des anciennes décharges de Pontaix et de Vercheny pour 90 K€.

4.4.4. Les amortissements et écritures de régularisation

Le SMRD a amortit pour un montant de 25 K€ en 2023.

Le montant des écritures de régularisations s'élève à 914 K€ et correspondent aux décisions modificatives 2 et 3 réalisées en cours d'année.

Seront inscrits 98 K€ de recettes au BP 2024 en restes à réaliser (dont 8 K€ de subventions pour la gestion des atterrissements et 62 K€ pour le plan pluriannuel d'entretien et 28 K€ pour l'acquisition de deux véhicules).

Pour mémoire, et comme indiqué plus haut, le solde des restes à réaliser est de -56 K€.

4.5. Les Autorisations de Programme (AP) - autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP) de 2023

Les AP-AE/CP suivantes ont été adoptées au budget primitif 2023 :

FONCTIONNEMENT

Études Plan de gestion stratégique des zones humides	Total (AE)	2023 (CP)	2024 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	104 356 €	75 608 €	28 748 €
Subvention CD (10 %)	9 860 €	5 822 €	4 038 €
Subvention Agence Eau (70 %)	69 017 €	53 100 €	15 917 €
Autofinancement dont FCTVA	25 479 €	16 686 €	8 793 €

INVESTISSEMENT

Études préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages Livron/Loriol, Crest et Pontaix	Total (AP)	2023 (CP)	2024 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	450 000 €	225 000 €	225 000 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 450 000 €)	187 500 €	93 750 €	93 750 €
Subvention CD (30 %)	125 000 €	62 500 €	62 500 €
Participation SDLP	43 750 €	21 875 €	21 875 €
Autofinancement dont FCTVA	93 750 €	46 875 €	46 875 €

Étude restauration morphologique du matelas alluvial en aval de Luc-en-diois	Total (AP)	2023 (CP)	2024 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	60 000 €	30 000 €	30 000 €
Subvention Agence Eau (70 %)	25 000 €	12 500 €	12 500 €
Subvention CD (30 %)	15 000 €	7 500 €	7 500 €
Autofinancement dont FCTVA	20 000 €	10 000 €	10 000 €

Restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud	Total (AP)	2023 (CP)	2024 (CP)
Dépenses TTC (fin MOE + travaux)	74 017 €	14 324 €	59 693 €
Subvention Agence Eau (70 %)	43 176 €	8 355 €	34 821 €
Subvention CD (10 %)	6 168 €	1 193 €	4 975 €
Autofinancement dont FCTVA	24 673 €	4 776 €	19 897 €

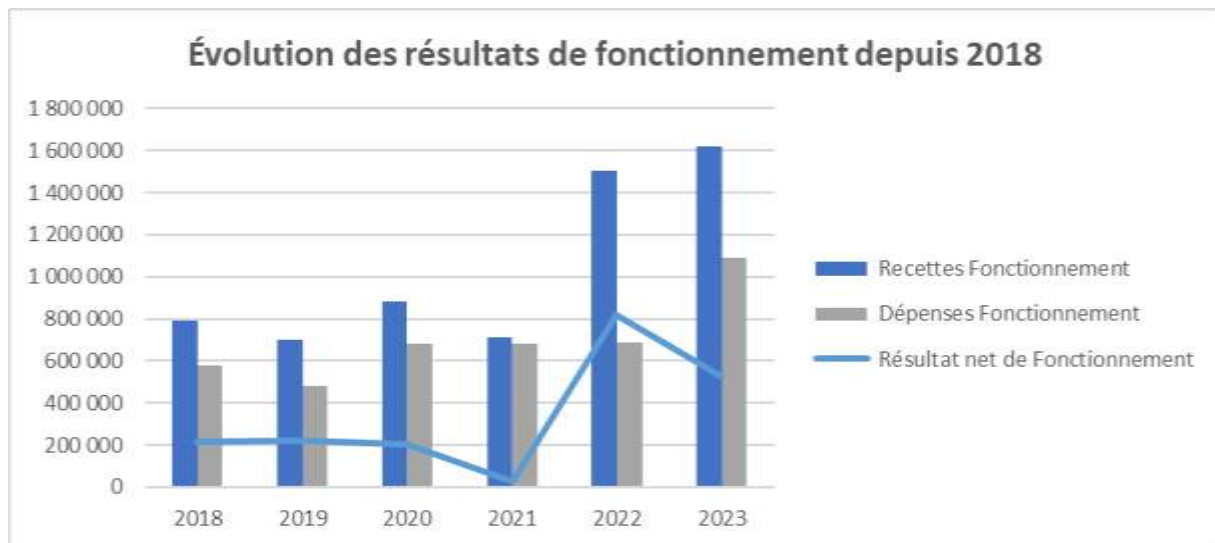
Siège administratif	Total (AP)	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 (CP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	1 192 564 €	742 €	100 466 €	53 356 €	390 000 €	600 000 €	48 000 €
Subvention CD (40 %)	380 806 €	0 €	0 €	154 320 €	113 844 €	100 000 €	12 642 €
Vente terrain	80 000 €	0 €	0 €	0 €	80 000 €	0 €	0 €
Autofinancement dont FCTVA	731 758 €	742 €	100 466 €	-100 964 €	196 156 €	500 000 €	35 358 €

Lors du vote du budget 2024, il sera proposé d'actualiser les AP-AE/CP ci-dessus.

De nouvelles AP/CP-AE/CP seront également proposées pour l'inscription budgétaire 2024.

4.6. Les résultats comptables depuis 2018

4.6.1. En fonctionnement



En 2023, le résultat annuel de fonctionnement est de 528 K€.

On constate une forte évolution à compter de 2022 en raison de l'augmentation des participations statutaires dimensionnées pour couvrir les projets inscrits en investissement.

En 2023, ce résultat diminue du fait de l'importance des actions de fonctionnement réalisées : étude du plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH), étude SAGE Drôme 2050, étude HYDROME en partenariat avec le BRGM, projet Écodrôme et plan de communication stratégique.

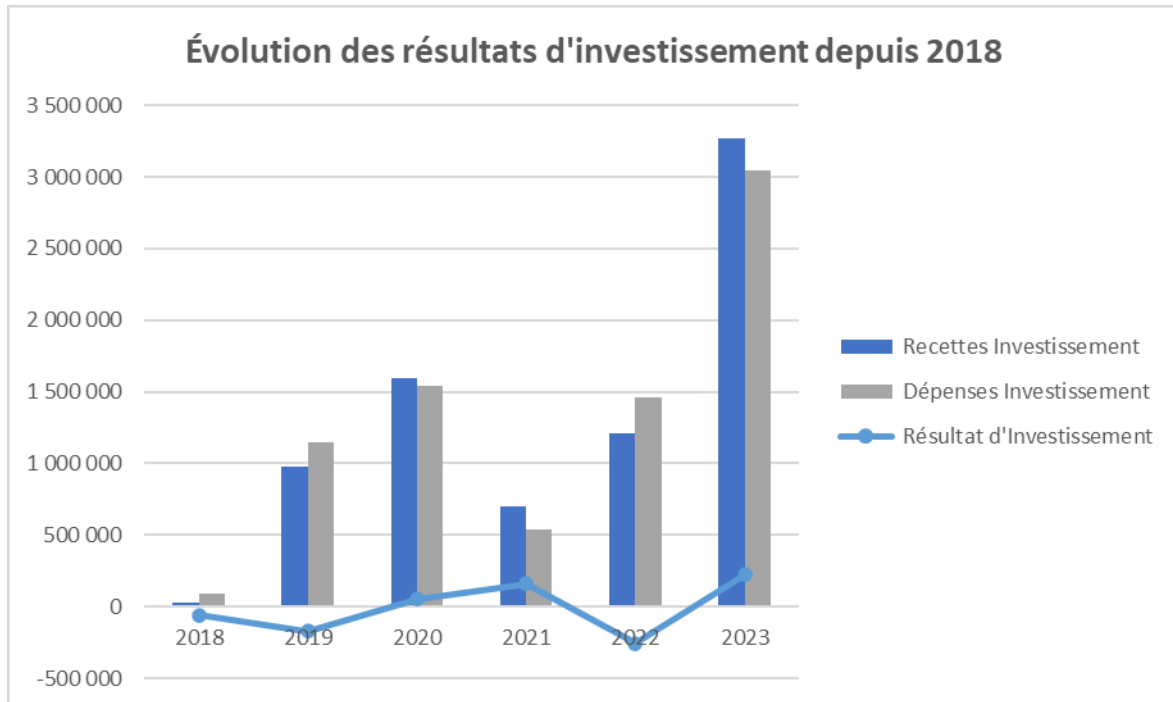
Recettes Fonctionnement 2023 :	1 618 000.00
- Dépenses Fonctionnement 2023 :	1 090 000.00
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT 2023 :	528 000.00

**chiffres prévisionnels en attente de consolidation avec la Trésorerie.*

Le résultat 2023 comprend 121 K€ de rattachement de recettes liées aux subventions sur les postes accordées par l'Agence de l'Eau et l'État. Le versement de ces subventions est attendu courant du 1^{er} semestre 2024.

Pour mémoire, l'excédent de fonctionnement cumulé depuis la création du Syndicat s'élève au 31/12/2023 à 1 675 K€.

4.6.2. En investissement



Le résultat d'investissement est excédentaire en 2023 de 222 K€ dû à l'affectation du résultat à la couverture du besoin de financement (1068) reporté sur l'exercice 2023.

Recettes Investissement 2023 :	3 268 000.00
Dépenses Investissement 2023 :	3 046 000.00
RESULTAT NET D'INVESTISSEMENT 2023	+ 222 000.00

**chiffres prévisionnels en attente de consolidation avec la Trésorerie.*

Cet excédent d'investissement est diminué par le solde « déficitaire » des restes à réaliser de 56 K€ et par le déficit antérieur reporté de - 268 K€.
 Il conviendra de couvrir ce déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement.

Pour mémoire, l'excédent d'investissement cumulé depuis la création du Syndicat s'élève au 31/12/2023 à -102 K€.

4.7. Les soldes intermédiaires de gestion 2018-2023

Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) permettent d'analyser, au regard des résultats comptables, la santé financière de la structure et ses marges de manœuvre financières.

Si en 2021, les SIG connaissent une dégradation significative, les résultats comptables depuis 2022 sont nettement améliorés en raison, notamment, de l'augmentation des participations statutaires.

	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Recettes réelles de Fonctionnement	788 839,32	701 152,14	881 497,81	702 222,44	1 505 988,89	1 618 634,28
-Dépenses réelles de Fonctionnement (hors charges d'intérêts)	575 530,63	479 682,34	677 333,72	680 826,00	684 548,68	1 085 777,08
Épargne de gestion ou épargne brute	213 308,69	221 469,80	204 164,09	21 396,44	821 440,21	532 857,20
Recettes réelles de Fonctionnement	788 839,32	701 152,14	881 497,81	702 222,44	1 505 988,89	1 618 634,28
-Dépenses réelles de Fonctionnement	575 530,63	479 682,34	680 692,91	684 446,95	688 689,08	1 090 167,12
Autofinancement brut	213 308,69	221 469,80	200 804,90	17 775,49	817 299,81	528 467,16
Autofinancement brut	213 308,69	221 469,80	200 804,90	17 775,49	817 299,81	528 467,16
-remboursement capital emprunt	0,00	0,00	8 630,45	20 836,70	21 041,01	21 247,33
Autofinancement net	213 308,69	221 469,80	192 174,45	-3 061,21	796 258,80	507 219,83

L'épargne de gestion et l'autofinancement net¹ sont pratiquement équivalents car le Syndicat n'a pas, en 2023, une charge de remboursement d'emprunt très lourde.

L'autofinancement net est de 507 K€ fin 2023. Il permettra de couvrir assez nettement le déficit d'investissement évalué précédemment à - 102 K€.

La santé financière du Syndicat est donc retrouvée au regard des bilans des exercices 2022 et 2023. L'augmentation programmée des participations statutaires fournit les résultats espérés afin d'apporter au syndicat les moyens de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection contre les inondations, de continuité écologique, de restauration morphologique et toutes les actions liées au SAGE tout en assumant sa responsabilité d'acteur gemapien.

4.8. L'endettement

En 2023, le Syndicat a souscrit à deux nouveaux emprunts, sur une durée de 20 ans, pour financer les opérations de réhabilitation de l'ancienne gravière des Freydières sur la commune de Grâne (220 K€) et la réhabilitation des anciennes décharges de Pontaix et de Vercheny (90 K€).

Le remboursement de ces emprunts débutera en 2024.

Pour rappel, deux emprunts long terme ont également été souscrits en 2020 à hauteur de :

- 306 K€ pour l'autofinancement des travaux de la Saleine. Le crédit a été souscrit sur 20 ans au taux de 1,02%. Il génère une annuité de 16 933,04 € dont 2 710,64 € d'intérêts.
- 110 K€ pour l'autofinancement de l'étude des systèmes d'endiguement sur 15 ans au taux de 0,89%. L'annuité s'élève à 7 841,88 € dont 816,95 € d'intérêts.

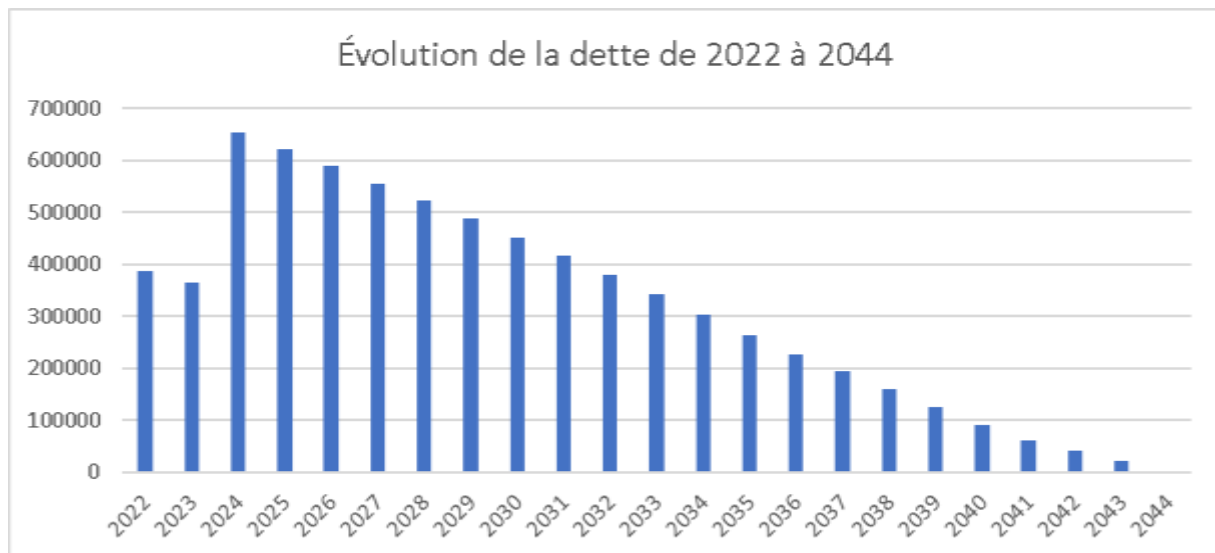
Le capital restant dû est de 654 K€ au 01/01/2024.

¹ Rec réelles de Fct-Dép réelles de Fct - Rbst emprunt : le montant que le SMRD peut consacrer aujourd'hui et dans les années futures pour renouveler et développer ses investissements

Le **taux d'endettement** permet de mesurer la charge de la dette sur la collectivité relativement à sa richesse. Calculé pour le SMRD (encours de la dette au 31 décembre /recettes réelles de Fonctionnement), il est passé à **40%**.
 Pour mémoire : 2021 : 54 % - 2022 : 24 %.

La **capacité de désendettement** du Syndicat (c'est à dire l'encours de la dette au 31 décembre / épargne brute) **est de 1 an ½**. En 2023, cet indicateur a fortement diminué en raison du montant de l'épargne brute qui a augmenté.
 Pour mémoire : 2021 : 14 ans – 2022 : 1 an.

L'extinction de la dette est la suivante :



5. Les orientations budgétaires pour 2024

Dans un contexte de changement climatique et au regard des compétences qui lui ont été transférées, le SMRD est, aujourd'hui, attendu pour :

- Répondre aux politiques « supra » réglementaires de gestion de l'eau : DCE, SDAGE et PDM, GEMAPI,
- S'impliquer voire piloter des projets de territoire (SCAL, PTGE, plans de gestion...),
- Articuler les politiques locales et leurs objectifs : PLUi, Scot, PCAET, CET, Biovallée, GEMAPI, politiques touristique et agricole, CTE (contrat de transition écologique) ...

Les orientations budgétaires 2024 du SMRD s'inscrivent dans la continuité du travail effectué sur l'actualisation des participations statutaires, conduit au cours du second semestre 2023. Elles répondent aux objectifs de la programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2025 et s'inscrivent dans la trajectoire budgétaire à horizon 2030.

5.1. En Fonctionnement

5.1.1. Les dépenses

Les dépenses à caractère général seront reconduites sur la base de l'exercice 2023.

Par ailleurs, les actions engagées en 2023, ci-dessous, seront poursuivies au budget 2024 (pour 311 K€), avec par carte :

- **Carte GEMAPI hors digues**
 - Études juridico-financières pour une gouvernance unifiée de la compétence GEMAPI dans le secteur de la confluence Drôme Rhône pour 37 K€ ;
 - Prestations en insertion pour l'entretien de la végétation des berges pour 35 K€,
 - Plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) pour 57 K€ tel que prévu dans l'AE/CP,
 - Entretien des ouvrages passes à poissons propriétés du SMRD et les seuils du Département de la Drôme pour 10 K€.
- **Carte SAGE/Observatoire**
 - Projet Écodrôme pour 97 K€,
 - Etude prospective aux changements climatiques SAGE Drôme 2050 pour 71 K€,
- **Carte « intérêt commun »**
 - Plan de communication pour 4 K€.

Trois nouvelles opérations sont programmées pour 2024 (303 K€) :

- Le Curage des pièges à graviers pour le haut Diois pour 53 K€ - (carte GEMAPI/hors digues), sa réalisation et son montant dépendent du remplissage des ouvrages,
- L'appui à la révision du SAGE et à l'élaboration du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) Drôme pour 100 K€ (carte SAGE/observatoire),
- La communication globale CLE et SMRD :
 - Communication institutionnelle toutes compétences pour 50 K€,
 - Communication institutionnelle SAGE pour 50 K€.
 - Communication institutionnelle inondation pour 20 K€.
 - Communication PAPI pour 30 K€,

Les dépenses de personnel, représentent une masse salariale de 648 K€ (à 10% par rapport aux prévisions 2023). Elles intègrent la mise en place de la grille de Livron/Loriol dès le 1^{er} janvier 2024 (+ 9 K€), la hausse de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, l'augmentation de 5 points d'indices majorés au 1^{er} janvier 2024, l'intégralité des postes pourvus contrairement au 3 dernières années ainsi que le recrutement d'un agent chargé de communication à compter du 1^{er} juin 2024 à raison de 17.5 heures hebdomadaires (+14 K€).

Les autres charges de gestion courante et exceptionnelles sont reconduites à hauteur de 24 K€.

Les amortissements sont estimés à hauteur de 20 K€.

Les charges financières sont estimées au réel des tableaux d'amortissement des emprunts en cours (27 K€).

5.1.2. Les recettes

Concernant les recettes pour 2024, les participations statutaires sont reconduites à l'identique depuis 2022 et se répartissent, par carte de compétence, comme suit :

Membres statutaires	répartition	Carte 1 GEMAPI 1°2°8 hors digues	Carte 2 GEMAPI 5° digues	Carte 3 Hors GEMAPI	Total
CCVD	45,93%	188 000 €	241 000 €	45 000 €	474 000 €
CCCPS	32,09%	131 000 €	168 000 €	31 000 €	330 000 €
CCD	21,98%	90 000 €	115 000 €	22 000 €	227 000 €
CD26	forfait	0 €	0 €	169 000 €	169 000 €
Total		409 000 €	524 000 €	267 000 €	1 200 000 €

Les produits des services sont abondés de 47 K€ correspondants à la revente des graviers issus de l'extraction des pièges du haut Diois.

Les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département de la Drôme sont prévues à hauteur de 435 K€ pour le financement des actions, avec des taux de soutien prévisionnels entre 40 et 80%.

Des subventions issues du fonds BARNIER sont également attendues pour 54 K€ (sur les actions communication et gouvernance).

Sur les postes, l'Agence de l'Eau reste le principal financeur avec 180 K€ attendus.

L'Etat finance quant à lui à hauteur de 65 K€ les postes contribuant à l'animation du PAPI via le fonds BARNIER.

Et enfin, le Département apporte une aide au titre de son règlement rivière de 10 K€ pour l'animation des études et actions (PPE, curage des pièges à graviers).

Le virement à la section d'investissement ainsi que le report des excédents antérieurs de fonctionnement seront intégrés à l'issue de la consolidation des résultats avec la Trésorerie et permettront d'équilibrer le budget de fonctionnement.

5.2. En Investissement,

5.2.1. Les dépenses

Les **dépenses restantes à réaliser** de l'année 2023 s'élèvent à 154 K€ :

- Maitrise d'œuvre des travaux de continuité écologique à Luc-en-Diois (1K€),
- Gestion des atterrissements (48 K€),

- Plan pluriannuel d'entretien (100 K€),
- Acquisition d'un copieur (5 K€).

Le **report** d'opérations constitue également les dépenses du Syndicat, représentant un budget de 1 304 K€ :

- Etude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit des digues de Livron et Loriol (152 K€),
- Etude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit de la digue de Crest (26 K€),
- Etude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit de la digue de Pontaix (26 K€),
- Etude préalable au PAPI – système d'alerte de crue (60 K€),
- Travaux de construction du siège administratif (600 K€)
- Etude de restauration morphologique à l'aval du seuil de la conduite de Luc et Montmaur en Diois (40 K€ sur 2024),
- Etude du plan de gestion des espaces naturels sensibles les Nays 2024/2034 (41 K€),
- Travaux sur le seuil Romezon (277 K€),
- Travaux sur le seuil Moulin Reynaud à Grâne sur la Grenette (65 K€),
- Equipements pour le suivi quantitatif des eaux souterraines et superficielles (17 K€).

De **nouvelles opérations** à lancer sont budgétisées pour un montant de 454 K€ :

Etudes (301 K€) :

- Étude préalable au PAPI – étude enjeu aléa (60 K€),
- Étude préalable au PAPI – stratégie de gestion des ouvrages non retenus comme système d'endiguement (84 K€),
- Régularisation administrative des systèmes d'endiguement retenus (67 K€),
- Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant (90 K€).

Acquisitions diverses (5 K€) :

- Équipements, mobiliers de bureau et informatique et sonorisation (5 K€).

Travaux (148 K€) :

- Restauration de la végétation des berges, éradication de la renouée et gestion des atterrissements (148 K€).

Le remboursement du capital des emprunts est estimé au réel des tableaux d'amortissement des emprunts en cours (43 K€).

5.2.2. Les recettes

Concernant les recettes d'investissement, le FCTVA est calculé sur les dépenses 2022 et est estimé à 109 K€.

Les recettes concernant les opérations pour compte de tiers sont comptabilisées à hauteur de 37 K€. Elles concernent l'étude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit des digues de Livron et Loriol avec le Syndicat des Digues de Loriol Le Pouzin (SDLP).

Les restes à réaliser en recettes sur les opérations en cours représentent 98 K€. Il s'agit des subventions de l'Agence de l'eau ou du Département de la Drôme,

De l'agence de l'eau pour :

- Pour l'acquisition des véhicules,
- Pour le plan pluriannuel d'entretien.

Du département pour :

- La gestion des atterrissements,
- Le plan pluriannuel d'entretien.

Sur les nouveaux projets, sont attendus 1 294 K€ de **subventions de l'Etat** (Plan de relance), le Département de la Drôme et la vente de terrain de Vercheny. Nos principaux financeurs soutiennent en moyenne les projets à hauteur de 40%.

Les amortissements sont estimés à 20 K€.

Le virement de la section de fonctionnement ainsi que le report du déficit antérieur d'investissement seront intégrés à l'issue de la consolidation des résultats avec la Trésorerie et permettront d'équilibrer le budget d'Investissement.

5.3. Les Autorisations de Programme (AP) - autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP) pour 2024

De nouvelles AP/CP-AE/CP 2024/2025 seront également proposées pour l'inscription budgétaire des opérations suivantes :

- Régularisation administrative des systèmes d'endiguement par les services de l'État,
- Le système d'alerte de crue,
- Les travaux de restauration morphologique de cours d'eau à Luc-en-Diois – phase 2,
- Le Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant,
- L'appui à la révision du SAGE et à l'élaboration du PTGE Drôme (fonctionnement).

Les autres opérations d'investissement seront inscrites en totalité au BP 2024, soit parce qu'elles font l'objet de restes à réaliser, soit parce que leur réalisation est prévue sur l'année.

6. Conclusion

L'année 2023, située à mi-chemin de la PPI 2021-2025, se démarque par son important taux de réalisation, que ce soit dans les opérations d'investissement ou de fonctionnement.

Des opérations d'envergures se sont achevées (restauration de l'ancienne gravière des Freydières sur la commune de Grâne, évacuation des décharges de Pontaix et Vercheny). Plusieurs chantiers de restauration de la continuité écologique ont également pu être finalisés (Meyrosse à Die, Moulin Reynaud à Grâne) ou en passe de l'être (seuil de Luc-en-Diois).

En parallèle, le Programme d'Etudes Préalables à un PAPI (Programme d'Action pour la Prévention des Inondations) a pu être déposé et labellisé par l'Etat. Les études préalables aux travaux sont désormais engagées. Auxquels s'ajoutent toujours les interventions externalisées pour l'entretien de la végétation et des atterrissements.

Les travaux de révision du SAGE ont pu se poursuivre avec la prospective au changement climatique SAGE Drôme 2050, tout en intégrant l'engagement vers l'élaboration du PTGE (Projet de Territoire pour la gestion de l'Eau). La sensibilisation aux économies d'eau a pu se déployer grâce au programme ECODROME et le projet de territoire pour les zones humides a trouvé de nouvelles fondations grâce au travail de délimitation et de caractérisation de ces zones utiles.

Au global, les dépenses engagées en 2023 ont été de 2 132 K€ en investissement et de 1 090 K€ en fonctionnement. Les subventions perçues ont quant à elles permis de couvrir ces dépenses à hauteur respectivement de 38% et 53%.

Sections de fonctionnement et d'investissement comprises, 85% des actions prévues en 2023 ont été soldées (correspondant à un budget de 1 796 K€) ou sont encore en cours (pour 906 K€ déjà exécutés sur 2023).

En parallèle, le SMRD a réalisé un travail d'actualisation de la PPI pour piloter au mieux la conduite de sa programmation budgétaire et anticiper l'avenir.

Le recalage des prévisions pour 2023-2025 s'est fait au plus près de l'état d'avancement des projets.

Pour la période 2026-2030, le recalage des prévisions répond quant à lui à trois contraintes : des besoins « digues » importants, des conditions de recours à l'emprunt moins favorables, un volume d'actions compatible avec les moyens humains du syndicat à partir de 2025.

Au final la combinaison des modifications permet le maintien de la trajectoire financière dont le volume de contributions appelé auprès des membres.

Les résultats de l'exercice 2023 s'inscrivent pleinement dans ces enseignements avec un excédent de fonctionnement de 528 K€ qui porte l'excédent de fonctionnement cumulé du Syndicat depuis sa création à 1 675 K€.

Pour la section d'investissement, l'exercice 2023 se clôture également par un excédent de 222 K€ dû à l'affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement (1068) reporté sur l'exercice 2023. Toutefois, cet excédent d'investissement est diminué par le solde « déficitaire » des restes à réaliser de 56 K€ et par le déficit antérieur reporté de - 268 K€.

Ces excédents permettront de couvrir une importante augmentation des dépenses pour le financement des travaux sur les systèmes d'endiguement prévus à compter de 2025.

Cette année 2023 s'est également achevée avec une équipe à nouveau au complet après qu'ont été pourvus en milieu et fin d'année les deux postes vacants de responsable du pôle SAGE / Observatoire et de chargé de mission du PAPI.

L'année 2024 porte toujours un haut niveau d'ambition, nouvelles orientations budgétaires ici présentées :

- 2 218 K€ proposés en section d'investissement pour la réalisation de travaux ou d'études pré-opérationnelles,
- 614 K€ envisagés en actions de fonctionnement (étude, travaux d'entretien, et communication-sensibilisation).

2024 doit ainsi permettre de :

- Lancer 8 nouvelles opérations pour un montant total de dépenses prévisionnelles de 755 K€ : 3 opérations en fonctionnement pour un montant de 303 K€ et 7 opérations en investissement pour un montant de 471 K€) ;
- Poursuivre les 16 opérations en cours pour un montant de 754 K€ : 7 opérations en fonctionnement pour un montant de 311 K€ et 9 opérations en investissement pour un montant de 443 K€,
- Engager les 10 opérations reportées de l'année 2023 pour un montant de dépenses prévisionnelles de 1 304 K€ en investissement.

Au niveau des charges de personnel, il est prévu une augmentation de 10% comparée à l'année 2023 conforme aux projections de la PPI.

Il est également envisagé le recrutement à compter de 2024 d'une personne à mi-temps pour prendre en charge les actions de communication du syndicat, de manière également conforme à la PPI 2021-2025.